

Gymnase Clemenceau - Versement d'un acompte à la SAIEMB - Complément aux délibérations du Conseil Municipal des 23 septembre 1991 et 28 septembre 1992

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Le 23 septembre 1991, le Conseil Municipal adoptait le programme proposé par la SAIEMB de l'opération comportant la réalisation de logements étudiants, d'un gymnase et de ses annexes et de parkings résidents.

L'achèvement des travaux du gymnase a été constaté par le procès verbal de réception du 9 novembre 1992. Mais la régularisation foncière entre l'État et la Ville n'étant pas encore établie dans sa forme définitive, ne permet pas la signature des conventions à intervenir, d'une part avec l'État et d'autre part avec la SAIEMB.

La construction du gymnase seul s'élevait à :

pour les travaux et honoraires (HT)	6 146 000 F
pour les honoraires SAIEMB (HT)	70 000 F

	6 216 000 F
soit TTC	7 372 176 F

pour la partie confiée à la SAIEMB, hors équipements sportifs.

Par délibération du 28 septembre 1992, le Conseil Municipal approuvait l'octroi d'un acompte de 4,7 MF correspondant aux versements 1991 et 1992 prévus dans la délibération initiale.

Afin de respecter au mieux l'échéancier des versements, il est proposé de verser un deuxième acompte de 2,3 MF, portant les sommes versées à la SAIEMB à 95 % de la valeur initiale de l'opération.

Le bilan définitif sera établi dans le courant du premier semestre et soumis à l'approbation du Conseil Municipal avant le versement du solde de l'opération à la SAIEMB.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- approuver l'octroi dès à présent d'un deuxième acompte de 2,3 MF à réception d'une demande de versement de la SAIEMB et du procès verbal de réception du 9/11/1992,

- inscrire par anticipation au budget primitif 1993, un crédit de 2,3 MF au chapitre 903.51/235.91002.33000 en couverture de cette dépense.

M. l'Adjoint PONÇOT, Président de la SAIEMB, ne prenant pas part au vote, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, adopte à l'unanimité ces propositions.